PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES,
PRIX LES PLUS BAS,
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ÉLIGIBLE COTTAGE SIMPLE
No 1812 rue Orléans,
Entre les rues Derbigny et Roman,

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Géo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 838 rue Commune — MARDI, le 22 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté le 11 octobre 1898, et rendu dans la succession de François Bellaire, ou Belaire, ou Bellair, No 57,454 du docket de ladite Cour,

Le désirable cottage No 1812 rue Orléans, décrit comme suit: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le faubourg Trémé dans l'îlet compris entre et borné par les rues Orléans, Roman, St-Pierre et Derbigny, formant une partie du et de terre désigné par le No 4 de l'îlet No 56, sur un plan dressé par J. Pilié, le 1er mai 1850, et déposé en l'étude de D. McCay, autrefois un notaire dans cette ville, ladite portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans, une profondeur de 57 pieds, et est borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Passabon, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Edmond et autre propriété. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y en a doit être représenté par des billets à recevoir payables un an après date à 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles d'hypothèque, lien de vendeur et assurances; les taxes de 1898 doivent être payées par l'acquéreur et l'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 23 30—nov 6 13 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Foncières Améliorées.

Bien situées et lots de terre vacants à bâtir. Avenue Bienville, les rues Douane, Genois, Télémaque, Cortez et Conti, à proximité des chars de la rue du Canal, et près des splendides résidences du colonel Albert Paul, Mme Laplace, Pitard, Walker et autres, et dans un voisinage s'améliorant rapidement. Aux enchères publiques.

Succession de Pierre N. Carteron.
No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—No 832 rue Commune, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci dessus intitulée, la très désirable propriété foncière, à savoir—

1° Le lot de terre de chaque immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Bienville, les rues Conti, Télémaque et Génois, désigné comme îlet No 101 sur un plan spécial tracé par Louis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme îlet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémecourt, député-voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie ou devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante-dix sept [277] pieds un pouce [1''] et une ligne [1'''] de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds [300'] neuf pouces (9'') et six lignes [6''] de profondeur et de face sur chacune des rues Telemachus et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX-SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'îlet No 502, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir: Lots Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; lots Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; lots Nos 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigues, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 mesurant 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre moitié du dit lot No 16, lequel touche au lot No 17, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent ensemble 96 pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de 138 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction par des propriétés de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard, Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit, pour des billets, spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

Nov 13— 13 20 27 — Déc 4 11 15

Edward Ranquetat.

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux!

EN VERTU DE ET AGISSANT SOUS l'acte No 124 de 1890 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, acte autorisant et régularisant la vente par des porteurs publics (Common Carriers) de tout fret non réclamé, etc, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 22 novembre 1898 à 10 heures du matin, dans le magasin No 518 rue Magasins.

JOHN WEIL & CO.,
N. O. 4 Caisses de Chapeaux.
EDWARD RANQUETAT,
11 nov—11 13 17 22 Encanteur.

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

SPECULATEURS GRANDE OCCASION

POUR DES

PLACEMENTS DE PREMIER ORDRE.

Cette Belle et Magnifiquement batie

BATISSE EN BRIQUES A QUATRE ETAGES.

Connue par les Numéros Municipaux

136 et 138 rue de Chartres.

Dans l'affaire de la Succession de Théodore L. Sugg.

No 39,531—Cour Civile de District, Division A.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureaux, 636 Passage Commercial (au rez-de-chaussée) — Il sera vendu le JEUDI, 1er décembre 1898 à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, en cette ville, entre les rues Baronne et Carondelet en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date et signé le 25 octobre, 1898, la propriété suivante sera vendu aux enchères publiques.

Une portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane, laquelle portion de terre mesure 22 pieds et 1 pouce de face à la rue Chartres sur une profondeur de 65 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations qui s'y trouvent sont représentées par une bâtisse en briques à quatre étages, solidement construite, connue par les Nos 136 et 138 rue de Chartres. Cette propriété est dans le centre des affaires, près des principales avenues commerciales et environnée par tout ce que l'on peut désirer. Le placement de valeur ci-dessus vaut bien la peine qu'on y fasse attention.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, à être démontrée par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date, garantis par lien et privilèges du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de vente, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Francis Lory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 oct—29 30—nov 3 10 17 24 26 27 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS Cottages Doubles

TOUT NEUFS

—ET—

Un Autre Nouveau Cottage Simple

PORTANT LES NOUVEAUX NUMEROS MUNICIPAUX

2518, 2520, 2522, 2524, 2526, 2528, 2532, CHIPPEWA,

coin Troisième,

—ET DE CETTE—

RESIDENCE DE VALEUR

CONNUE PAR LE No MUNICIPAL

3623 rue du Camp,

ENTRE FOUCHER ET ANTONINE.

F. J. Odendahl & Fils et F. J. et A. M. Odendahl, individuellement, vs leurs Créanciers.

No 57,002.—Cour Civile de District—Division B.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Passage Commercial — Il sera vendu aux enchères publiques le JEUDI, 1er décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en cette ville entre les rues Baronne et Carondelet en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division B en date et signé le 24 octobre 1898 rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessus seront vendues aux enchères publiques.

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Thomas (anciennement Fulton) Seconde, Troisième et Chippewa et désignés comme lots Nos 1, 2 3; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 37 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa 37 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 112 pieds de profondeur.

Les améliorations qui s'y trouvent représentent trois cottages doubles tous neufs et un cottage seul connus par les numéros municipaux 2518, 2520, 2522, 2524, 2526, 2528 et 2532, rue Chippewa.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Foucher, Antonine, Camp et Chestnut et mesurant 31 pieds de face sur la rue Camp par 125 pieds de profondeur.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèques spéciales et privilèges du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de vente, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1808 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 oct—29 30—nov 3 10 17 24 26 27 à date

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Malhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0[0 d'économie aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 22 Novembre 1898.

Succession de Veuve J. B. Marmouget.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.—Bureau No. 629 rue Commune—MARDI, 22 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu et conformément à un ordre rendu et signé le 17 octobre 1898, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Mme Vve J. B. Marmouget, No 57,148, du dossier de la susdite Cour, à l'encan il sera vendu—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Broad, Gironde, Dumaine et St-Philippe, et ledit morceau ou portion de terre mesure (58) cinquante-huit pieds (8) trois pouces de face à la rue North Broad sur (100) cent pieds de profondeur, la dite portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une partie du lot No 5. Les dits lots originaux Nos 4 et 5 se touchent. Le tout au pied américain.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent de deux jolis cottages en bois simples ayant en tout sept chambres, cuve, puits, etc., et connu par le numéro municipal 918 rue North Broad, avec toutes les facilités environnantes

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, divisés en coupons, au gré des intérêts de toutes les parties et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, à savoir: le pacte de non aliénando, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer la collection, le transfert de police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumera les taxes de 1898 en sus de son enchère, et de faire un dépôt de 10 pour cent dans les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Emile J. Barnett, notaire, au frais de l'acquéreur.

22 oct—22 23 30—nov 6 13 20 21 22

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE.—MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 640 rue Gravier, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John C Stewart et femme, No 57,589, la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par la lettre "B", borné par l'allée Jane, les rues Palmyre, White, Gasquet et Broad, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan annexé à l'acte de vente en ceci; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: le lot No 12 trente pieds de face à l'allée Jane sur cent quatorze pieds sur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, centre ze pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du lot No 13, et le lot No 13 trente pieds de face à l'allée Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 12, cent treize pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté parallèle à la rue Gasquet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, huit pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat de 1898.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente.

13nov—13 20 27—déc 4 11 13

LE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1013 RUE MILAN,

Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux voisinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des églises et des écoles.

SUCCESSION DE MARY BARBARA GUTH
No 57.735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE—Jas. A. Brennan, Encanteur. — Bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C daté et signé le 10 novembre 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir.—

Un certain lot de terre avec les améliorations situé dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné par le numéro quatre et mesurant d'après un plan dressé par A. L. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849: 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du joli cottage simple, contenant 4 grandes chambres et salle à manger vestibule, galerie de côté, retiré de la rue, grand hangar, grande cour de côté et dans le fond, avec une jolie rue pavée sur la façade.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Act de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Joli Cottage Substantiellement Bâti.

2826 rue Marais, entre les rues St Ferdinand et Presse.

Contenant 4 grandes chambres, allée de voiture, grande cour, environné de toutes les commodités.

Succession de Frderick Schmidt et son épouse.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 57,489.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.—Jas. A. Brennan, encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI, 6 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marais, Press et St Ferdinand; lequel lot forme une partie du lot original No 5 sur le plan du Faubourg Washington fait par Jas. Pilié en date du 1er juin 1831, déposé en l'étude de Charles Janin, ancien notaire en cette ville, par acte daté le 10 juin 1832, et mesurant trente pieds de face sur la rue Marais par une profondeur de cent dix huit pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant du lot No 6 et la même profondeur sur l'autre ligne de côté.

Conditions Comptant: L'acquéreur assumant et payant les taxes de 1898, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant R. J. Maloney N. P. aux frais des acquéreurs.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 4 5 6

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMBINAISON.

PROPRIETES

D'Affaires et Résidences

Magasins au Rez-de-Chaussée, Résidences au-dessus.

612, 614 et 616 rue Girod. Près Camp.

807 Avenue Howard, près de la Rue Carondelet.

Occupée comme Blanchisserie.

Succession de John Meux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 57,147.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division D, Hon. N. H. Rightor, juge, daté et signé le 27 octobre 1898, et à moi adressé, je procéderai à vendre—

MARDI, 20 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune—

No 1. Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Marie ou Church, Girod, Julie et Camp, formant l'encoignure des rues Girod et Ste-Marie ou Church, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, cinquante quatre (54) pieds de face à la rue Ste-Marie ou Church sur soixante (60) pieds six (6) pouces et une demie (1[2) ligne de profondeur et de face à la rue Girod, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par ledit Meux, de Mme Fannie L. Boyle et Mme Sidney H. Thayer, par acte passé le 1er avril 1882, pardevant James Fahey, anciennement notaire public et enregistré en C. O. B. 116, fo 173.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en briques solidement bâties, trois étages, les rez-de-chaussées desquelles sont convenables pour magasins, et les premier et deuxième étages subdivisés en belles chambres, vestibules, etc. Ces bâtisses rapportent $40 par mois chaque.

No 2. Une certaine portion de terre située dans le Premier District, dans l'îlet borné par l'avenue Howard et les rues St Joseph, Baronne et Carondelet, étant une partie du lot 34, mesurant 25 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Howard sur une profondeur de 53' 8" 4''' sur une ligne de côté la divisant du lot 33, 43' 9" 4''' sur la ligne de côté la divisant du lot 35.

Les améliorations consistent en une solide bâtisse en briques à deux étages, convenable pour magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, actuellement louée à bail à raison de $40 par mois.

Termes et Conditions—Comptant: un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. N. Butler, Jr., N. P., aux frais des acquéreurs Plans à la Bourse.

13 nov—13 15 20 22 27—déc 4 17 18 19 20

Wm. P. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jonte Equen.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 341 rue Carondelet, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Nouvelle Bourse des Encanteurs Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, en date du 17 octobre 1898, dans l'affaire de la succession de Jonte Equen, No 57,478 de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques, la propriété foncière décrite ci-après:

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Nouvelle, ou Coralie, et la rue Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant Parc Audubon, la même dans le fond, par une profondeur de cent treize pieds huit pouces entre lignes parallèles. Sur une allée commune, dix pieds de largeur s'étendant de la rue Calhoun à la propriété Foucher et communemes la résidence de feu Jonte Equen.

Conditions, comptant— L'acquéreur devant payer l'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Troisième District.

Sur la rue Bons-Enfants,

Entre les rues Barthélemy et Mazant.

A L'ENCAN.

John B. Viala vs Mme B. Rousse et als.

No 56,513.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 26 octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants, Marais, Barthélémy et Mazant, désignés par les Nos 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face sur la rue Bons Enfants par 117 pieds de profondeur

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John R. Légier, Esq., notaire public.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St. Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Encoignures pour les Affaires.

COTTAGES SIMPLES ET DOUS

Dans des Voisinages où les Maisons se Louent Facilement.

Mme Bertha C. Pfaefflin, épouse de Henry A. Frye, vs Mme Sophie M. Pfaefflin, épouse de Frank Sandige.

No 57.303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° L'encoignure d'affaires établies Nos 3301 et 3303, rue Annonciation, coin nord-ouest de la rue Toledano, consistant en un magasin en bois à un étage et résidence contenant magasin et quatre chambres habitables hangar et grande cour. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Toledano et l'avenue Louisiane, sur un plan du Faubourg Delachaise et Delassize, 6 mètres de chaque côté des rues Annonciation et Toledano et mesurant 32 pieds de face sur la rue Annonciation par 102 pieds 10 pouces de profondeur et de face sur la rue Toledano.

Dans une secteur populaire de la ville près du fleuve et des chemins de fer assurant des affaires continuelles; un placement sûr et profitable.

2° Le cottage seul en bois à un étage No 2531 rue Rousseau, coin nord-est de la rue Troisième, contenant 5 chambres etc., dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Third et Deuxième. Le lot de terre est désigné par la lettre A conformément à un devis d'arpentage de H. W. W. Reynolds, voyer, en date du 7 novembre 1898 et mesurant 16 pieds de face sur la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur et de face sur la rue Troisième entre lignes parallèles.

3° Le double cottage en bois, à un étage, Nos 2527 et 2529 rue Rousseau, adjoignant et dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, contenant 4 chambres, etc. de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre "B" conformément au dit devis d'arpentage par Reynolds, et mesure conformément 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage simple en bois, à un étage, No 515 rue Troisième, attenant et dans les mêmes district et îlet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, contenant 3 chambres, galerie, hangar, etc. Le lot de terre conformément au susdit plan par Reynolds, est désigné par la lettre C, et mesure 21 pieds de face à la rue Troisième, sur 50 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Dans une bonne localité pour demeure ou pour un placement profitable.

5° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2313 et 2315 rue Rousseau, contenant 3 chambres etc., de chaque côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Philippe et Soraparu. Le lot de terre est désigné par le No 75 sur un plan par H. Grant, voyer, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un bon placement.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un ou à un et deux ans de crédit pour des billets sécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Splendides Cottages dans le Sixieme District.

Nos 722, 724, 728, 727 et 729 rue Aline,

Entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation

Jacob Paul vs Otto Paul et als.

No 57,056—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier — Le TREIZE, 8 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 3 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Tchoupitoutan, Delachaise et Annonciation, désigné par le No 8 sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 septembre 1884 annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant conformément audit plan, mesure américaine, 31' 3" de face à la rue Aline, 31' 4" 2''' de largeur dans le fond par une profondeur de 148' 9' 4''' sur la ligne du lot No 9 et 151' 2" 6''' sur la ligne du lot No 7.

Les améliorations consistent en un cottage double, Nos 727 et 729 rue Aline, contenant 4 chambres, citerne et hangar de chaque côté, et loué $10 par côté.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Aline, Tchoupitoulas, Foucher et Annonciation désignés par les Nos 6 et 7 sur le susdit plan de Pilié, voyer, et mesurant conformément au dit plan, M. A. chacun 31' 6" de face à la rue Aline sur 125' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage No 722 et 724 rue Aline contenant 4 chambres citerne et hangar de chaque côté, loué à $10 par côté et le cottage seul No 728 rue Aline, contenant 5 chambres, citerne et hangar dans la cour loué $14.00.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance au gré de l'acquéreur avec les billets portant 8 0[0 d'intérêt par an à partir de la date garantis par lien et hypothèque du vendeur, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de 1898.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent comptant pour lier la vente.

6 nov—6 10 13 17 20 24 27—déc 8

Succession de Catherine Glaser, veuve de Christian R. Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 57,813—Division D—Attendu que Edward F. Stumpf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Glaser, veuve de Christian R. Stumpf, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
11 nov—11 15 20 Greffier.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

D. Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS! CAPITALISTES!

CHERCHEURS DE DEMEURES!

Première Grande Offre de cette Saison

—DE LA—

Propriété Productive, Cottage-Résidence

DANS LE CENTRE DU QUATRIEME DISTRICT.

SUR CES RUES POPULEUSES ET CENTRALES: PREMIÈRE, PLEASANT, HARMONIE ET ST-THOMAS.

MARDI, 13 D